



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM

Campagne de puits de reconnaissance dans les concessions n°01-1930 "Devez-86", n°01-1924 "Devez-32" et le PER n°43-2016 "Carapa", commune de Roura

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Compagnie Minière de Boulanger (CMB)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MATHEUS Philippe, directeur

RCS / SIRET

3 0 3 1 9 5 1 9 2 0 0 0 2 4

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28	Ouverture de travaux de recherches minières

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une campagne de travaux de reconnaissance pour or située dans le périmètre de trois titres miniers de la SA CMB.

Il est prévu de réaliser des puits foncés à la pelle excavatrice dans 29 zones réparties comme suit :

- 9 secteurs (27,5 ha au total) dans la concession Devez-86 où 138 tests seront implantés et échantillonnés ;
- 3 zones (9,6 ha en tout) dans la concession Devez-32 avec 48 tests ;
- 17 secteurs (52,5 ha au total) dans le PER Carapa où 261 tests sont programmés.

Au total, il y aura 447 puits (de 0 à 5 m de profondeur) répartis sur 89,3 ha, soit 5 tests/ha.

La supervision technique des travaux sera assurée par M. Philippe Matheus, ingénieur géologue, directeur de la CMB.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la recherche de minéralisations aurifères de surface (or secondaire) découverts en partie lors de précédents travaux réalisés par :

- l'Inventaire Minier de Guyane (BRGM) en 1976,
- le syndicat ASARCO-CMB de 1995 à 1997,
- et plus récemment la SA CMB, de 2011 à 2018.

Les travaux prévus ici sont en compléments de la campagne de forages de 2018 (DOTM du 02/11/18) dont les accès pourront être utilisés, limitant ainsi la déforestation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Rafraichissement (si besoin) des pistes carrossables existantes dans les concessions et le PER, pas de terrassement prévu,
- Création de 8200 ml d'accès (32800 m²) en évitant le franchissement de cours d'eau et de 447 puits (de section unitaire égale à 2,5 x 1,0 m, soit près de 1120 m² au total),
- Excavation des matériaux de 0 à -5 m/Terrain Naturel (TN) au maximum, soit au maximum 12,5 m³/puits, échantillonnage du minerai de l'ordre de 20 à 50 litres/tests, rebouchage systématique des excavations en respectant l'ordre originel des couches,
- Concentration des échantillons sur place par simple lavage à la batée, mise en sachet des concentrés (moins de 100 g/test) pour être analysés ensuite au siège social de Rémire-Montjoly.
- Utilisation de la base-vie "Coralie" située en bordure de la crique Grand Yaoni dans le PER n°43-2016 et de celle de "Doyle" dans la concession Central Bief n°01-1908 pour les besoins des travaux qui concerneront jusqu'à 5 personnes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas d'exploitation minière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006 et de l'article L.162-10 du code minier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Concession "Devez" n°01-1924	6,0 km ²
Concession "Devez" n°01-1930	7,62 km ²
PER "Carapa" n°43-2016	23,97 km ²
Travaux de reconnaissances minières pour or : - puits d'exploration (447 unités, section unitaire de 2,5 x 1 m, 0 à -5 m/TN)	près de 1120 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- 1) Lieu-dits "Bon Dieu" et "Aoma", PER Carapa
Bassin versant de la rivière Orapu
- 2) Lieu-dit "Têtes de Grand Yaoni", PER Carapa
Bassin versant de la rivière Comté
- 3) Lieu-dit "Placer Devez", concession Devez
Bassin versant de la rivière Orapu

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Roura.

Les coordonnées géographiques du projet sont communiquées en annexes 2 et 5.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet concernant cependant les alluvions, colluvions et éluvions des zones à explorer.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet en site isolé, au sein de la forêt équatoriale, sur la commune de Roura.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG), secteur est, dans les zonages de vocation "zone d'exploitation minière" et "zone forestière de développement durable". Dans le cadre de la charte 2007-2019, le Parc accompagne les titulaires de permis jusqu'au terme de la validité de leurs titres de façon à réduire significativement l'impact sur l'environnement.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la commune de Roura approuvé le 05/09/2002, révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet cependant situé dans des zones (en particulier alluvionnaires) exploitées depuis la fin du XIX ^e siècle. La plupart des 29 zones à explorer ont déjà fait l'objet de travaux de recherches ou d'exploitation aurifère.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet dont le bassin versant fait partie de la crique Yaoni, affluent de La Comté et des criques Boulanger et Patagaï, affluents de l'Orapu. 1) Yaoni : masse d'eau FRKR8065 (Cf. Etat des lieux DEAL 2014) Etat chimique : mauvais / Etat écologique : médiocre 2) Boulanger (FRKR8007) : idem 3) Patagaï : non recensée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant peu de dégradations sur le milieu "naturel" : déforestation très limitée par l'ouverture de layons (de pelle) sommaires (sans terrassement, max. de 4 m de large, 8.2 km au total), évitement des gros arbres, réhabilitation immédiate après échantillonnage, bruit occasionné par la pelle, ... Sur le milieu aquatique, les perturbations temporaires concerneront principalement le franchissement occasionnel de cours d'eau par la pelle et le lavage des échantillons à la batée. Pas d'incidence sur la continuité écologique. Durée prévue de l'activité : 4,5 mois de travaux de recherches programmés, étalés sur au moins une année (hors saisons des pluies).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant une consommation d'espaces forestiers relative à l'ouverture de layons de pelle (8.2 km x 4 m) et de puits (447 x 2,5 m ²), soit 3.4 ha de surface sans terrassement prévu et un défrichement très sommaire permettant uniquement le passage de l'engin sans abattage de gros arbres > 30 cm de diamètre.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de Roura. A l'échelle du site des concessions et du PER CMB, aucun risque technologique identifié jusqu'à présent.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPR de la commune de Roura ne mentionne aucun risque naturel sur les zones de Bon Dieu, Devez ou Carapa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et la présence éventuelle de moustiques (vecteurs de maladies).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements terrestres : - de Cayenne au camp "Coralie" (crique Grand Yaoni) et "Doyle" via la RN2 et la piste forestière Coralie, - des deux camps au chantier de prospection (mobile) par le réseau de pistes carrossables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de véhicules 4 x 4 (pick-ups, quads), d'une pelle sur chenilles aux normes UE. Groupes électrogènes insonorisés et énergie solaire. Bruits de faible importance car atténuation du bruit à la source et matériel aux normes UE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations modérées au niveau de la pelle excavatrice.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Projet diurne.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques à gasoil ou essence (véhicules 4 x 4, engin mécanique).</p> <p>Matériels aux normes UE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets très limités. Ils concernent les eaux de lavage des batées chargées temporairement en MES (de l'ordre de 10 litres par batée) dans le cours d'eau proche des tests, retour à la normale quelques minutes après la fin de l'opération.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas de production de déchets dangereux car aucune vidange (huiles, filtres) ou entretien prévu sur le site des travaux.</p> <p>Production de déchets verts inertes (à partir du défrichage sommaire des accès, des layons de pelle, des zones de puits).</p> <p>Production d'ordures ménagères, gérées sur chaque base-vie.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques par l'ouverture de layons et/ou accès, le creusement de puits lors des travaux de recherches.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réutilisation des pistes existantes et création de nouveaux accès en évitant le franchissement des cours d'eau et l'abattage de gros arbres (> 30 cm), déforestation et terrassements limités aux seuls besoins,
- Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur systèmes de rétention, approvisionnement par véhicule adapté, kits d'absorption en cas d'accident ou fuite,
- Perturbation temporaire et très limitée dans le temps et l'espace des milieux naturels et/ou aquatiques,
- Suivi des travaux et remise en état rapide des ouvrages après travaux
- Choix d'un matériel performant, aux normes, de faible envergure limitant l'emprise des accès,
- Présence d'un technicien de terrain confirmé, sensible aux normes de santé/sécurité et environnementale,
- Pas de camp de prospection, ni de production de déchets dangereux sur le site des travaux,
- Prévention immédiate des services de la DAC en cas de découvertes archéologiques,
- Entretien régulier des engins, circulation limitée et adaptée sur le site pour éviter l'envol des poussières.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté ici devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux prévus seront réalisés en minimisant au maximum les impacts sur le milieu naturel : utilisation des accès existants, pas de camp à construire, peu de surfaces à déforester, peu de pistes à réaliser (8200 m au total), réalisation d'excavations peu profondes (0-5 m/TN), avec du matériel de prospection mobile, en bon état, aux normes UE (gaz, bruit) et peu encombrant, circulant sur des accès de faible emprise (maxi. 4 m de largeur). Le projet se situe en SDOM n°3, sans contrainte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 5 : Coordonnées des 29 zones à explorer sur les concessions Deveze et le PER Carapa en UTM22
RGFG95
Fichiers ESRI

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

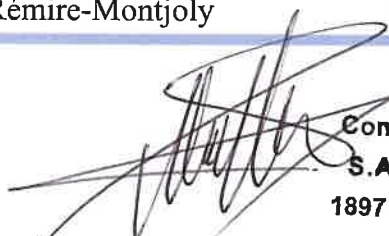
Fait à

Rémire-Montjoly

le,

26 avril 2019

Signature



C.M.B

Compagnie Minière de Boulanger

S.A. au capital de 762 245,09 €

1897 Route de Montjoly, Res. Man' Cia

97354 RÉMIRE-MONTJOLY

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Tél.: 0594 37 91 65 Fax : 0594 30 84 95

Siret : 303 195 192 00032 - NAF : 0729Z